



ACTU



1 OCTOBRE 2025, NUMÉRO 10

Place du Centenaire

Au Conseil communal de ce mercredi 24/09/2025, le point 16 intitulé **Aménagement de la Place du Centenaire à Habay-la-Vieille – Déplacement de la cabine électrique –** était particulièrement attendu.

Généralement, le Collège soumet au vote du Conseil une proposition.

L'Echevin de l'urbanisme nous a présenté trois propositions : enterrer la cabine électrique, la maintenir à sa place actuelle ou la déplacer dans un rayon de 90m avec un coût de 300.000 euros. Il a écarté d'emblée la solution d'enfouissement car irréalisable selon Ores.

L'Echevin de l'urbanisme a déclaré vouloir avancer dans le dossier et propose au Conseil de « trouver ensemble » un accord sans quoi le point devra être reporté.

Jean-Marc Devillet est ensuite intervenu en rappelant l'historique de ce dossier et toutes les irrégularités dont il est entaché.

La construction de cette cabine sur la place du Centenaire résulte d'actes posés sans décision du Conseil et en violation des règles légales, notamment celles relatives aux marchés publics.

CONSEIL COMMUNAL DU 24/09/2025

Ce 24 septembre 2025 a eu lieu un conseil communal. Il y avait 17 points en séance publique et 1 point à huis-clos.

Pour rappel vous pouvez consulter l'ordre du jour du Conseil Communal sur le site internet de la Commune :

<https://www.deliberations.be/habay/publications/odj-conseil-communal-du-24-septembre-2025>



LE CONSEIL COMMUNAL DU 29/09/2025

Place du Centenaire (suite)

La population a exprimé le souhait clair que la cabine soit placée à un autre endroit, et non simplement « déplacée ». L'endroit ? Celui prévu dans le permis d'urbanisme du promoteur (contre son immeuble) vu que la construction de l'immeuble a commencé avant les travaux de la place.

Le Collège a déjà tenté de régulariser cette construction auprès de la Tutelle et cela a été refusé. Refusé non seulement pour le bâtiment de la cabine lui-même, mais aussi pour tout ce qui y est installé et pour les travaux nécessaires à son raccordement. Toute nouvelle prévision sans retour préalable à la situation initiale est, elle aussi, illégale.

Jean-Marc Devillet a poursuivi en ajoutant **qu'il est urgent que le Collège statue rapidement sur la reprise du chantier et que contrairement à ce que le Collège a annoncé, la cabine ne bloque pas, vu qu'elle n'a jamais fait partie du marché en cours**. Il faut au plus vite réaliser la remise en état de la place et des abords immédiats. Les riverains ne peuvent pas continuer à vivre dans la boue, avec des accès entravés et des conditions de circulation indignes. Au minimum, il faut garantir très rapidement une circulation libre et propre pour les habitants.

Jean-Marc Devillet rappelle également qu'un recours a été introduit auprès de Monsieur le Ministre des Pouvoirs locaux. Ce recours s'est conclu par une demande claire :

- constater l'illégalité de cette construction et des démarches entreprises pour en régulariser la situation ;
- refuser toute approbation ou validation d'un montage juridique ou financier qui viendrait entériner a posteriori ces irrégularités ;
- inviter le Collège communal à prendre les mesures nécessaires pour rétablir la légalité, y compris la remise en état ou la relocalisation de l'installation dans le respect des procédures légales.



Il convient donc de préciser qu'une fois les responsabilités établies et la situation initiale rétablie, le Conseil communal pourra se prononcer sereinement sur l'emplacement définitif de la cabine. Mais à ce stade, tant que tous les actes posés autour de ce chantier apparaissent comme entachés d'irrégularités, le Conseil ne peut statuer sans risquer de couvrir ces illégalités.

Pour conclure la position du groupe GERER Plus sur ce point, Véronique Mergaux a déclaré que voter pour l'une ou l'autre des deux propositions de l'Echevin de l'urbanisme revenait à choisir entre la peste et le choléra : la peste parce si nous votons pour le maintien de la cabine au milieu de la place, non seulement nous validons une illégalité mais aussi nous allons contre la volonté des habitants de Habay-la-Vieille; le choléra parce que si nous votons pour le déplacement de la cabine, cela veut dire que nous ratifions une situation irrégulière qui coûtera 300.000 euros qui seront puisés dans la poche de la Commune qui est quand même l'argent du contribuable.

Dans les deux cas, le Collège nous demande un vote qui va régulariser une situation illégale alors que le rôle d'un conseiller justement est de veiller à la régularité des actes posés par le Collège.

En son temps, le Bourgmestre, alors 1^{er} Echevin, s'est éclipsé de son Collège pour ne pas prendre de responsabilités dans ce dossier qu'il savait illégal et ce mercredi soir il nous a demandé à nous de prendre ces responsabilités !

Après ces 2 interventions, les conseillers de GERER Plus ont remis la pétition des habitants de Habay-la-Vieille demandant le déplacement de la cabine et ont décidé de quitter la séance, ne pouvant voter un point **tant qu'il n'y a pas eu de décision de justice et de désignation des responsables.**



La déclaration dans la presse de ce jeudi de l'Echevin des travaux, à savoir « Il y a eu un désistement de l'opposition qui n'a pas voulu se mouiller et a quitté la salle » est un raccourci facile.

Le quorum étant toujours atteint (12 conseillers de la majorité et 1 indépendant sur 19), la séance a pu se poursuivre.

Un des membres de la majorité a suggéré de laisser la cabine en place mais de prévoir des gaines en cas de déplacement future de la cabine. Ajoutons cette précision : la cabine est opérationnelle, si des travaux sont exécutés, c'est uniquement pour la rendre plus discrète.

La majorité a ensuite voté le report de ce point à une date ultérieure.

La majorité aurait pu, dès lors, voter ce mercredi pour le maintien de la cabine sur la place ou son déplacement. Pourquoi n'a-t-elle pas pris cette responsabilité?

Pourquoi les travaux d'aménagement de la place ont-ils dû être arrêtés si, comme le dit la majorité, tout a été fait dans la légalité ?

L'Echevin de l'urbanisme a répété plusieurs fois en séance du Conseil que le coût d'un déplacement de la cabine serait d'un peu plus de 200.000€. Encore une nouvelle incohérence dans les déclarations des membres du Collège !

Il vous suffit de consulter le préparatif du point sur le site de la Commune pour lire que le coût réel de ce déplacement est bien de 300.000 euros :

<https://www.conseilcommunal.be/habay/meetings/12212/points/2085179>

L'Echevin des travaux a même osé déclarer dans la presse, au lendemain du Conseil « On a pour but de travailler ensemble et de ne pas se taper sur les doigts. »

Pensez-vous vraiment que la majorité est ouverte au dialogue et qu'elle veut susciter le débat démocratique ?

La majorité actuelle n'a que faire des remarques émises par la minorité, pour exemples:

Conseil du 20/08/2025 :

Lors du vote de la convention entre les communes de Habay et Tintigny pour l'utilisation du camion balai nous avons relevé 5 points essentiels qui ne faisaient pas partie de cette convention. La Majorité a **pourtant** voté OUI pour la convention sans modification.

Conseil du 23/07/2025 :

La majorité a demandé au Conseil de voter la Convention d'utilisation FAS pour le logiciel e-RH mais a été incapable de fournir le montant payé par la Commune au fournisseur. La minorité a rétorqué que l'on ne peut pas voter un point sans en connaître le coût pour la Commune de Habay et qu'il devait être reporté. La Majorité a **pourtant** voté OUI.

Ces 2 exemples parmi tant d'autres nous montrent que la majorité n'est pas ouverte au dialogue !

Nous avons appris, par ailleurs, que le Bourgmestre avait demandé la présence de 2 policiers au conseil de ce jeudi 24/9. Les habitants de Habay-la-Vieille sont-ils si dangereux ?

Que craignait le Bourgmestre ?

Les autres points du Conseil communal sont détaillés aux pages suivantes.

Point 3 - Administration communale - Organigramme - Validation

Cet organigramme doit être clair, complet et juridiquement solide, car il structure le fonctionnement de notre administration.

Or, le document qui a été soumis comporte plusieurs irrégularités :

- il intègre des entités extérieures, comme certaines ASBL ou le Centre culturel, qui ont leur propre personnalité juridique et ne devraient pas apparaître dans l'organigramme officiel.
- il mentionne nominativement certains agents avec leurs quotités, alors qu'un organigramme doit viser des fonctions et non des personnes.
- le secrétariat du Collège est présenté sans rattachement hiérarchique, alors qu'il doit relever de la Direction générale, comme le prévoit le CDLD.

le CODIR figure également dans le schéma, alors qu'il s'agit d'un outil de coordination interne et non d'un service communal à inscrire dans un organigramme voté par le Conseil.

Au-delà de ces problèmes de fond, il y a aussi un enjeu de procédure si vous décidiez de le modifier en séance :

- Le projet soumis a été transmis aux organisations syndicales pour avis. Or, toute modification substantielle en séance – qu'il s'agisse d'ajouter, de retirer ou de modifier des boîtes – rendrait cet avis caduc et imposerait une nouvelle consultation, faute de quoi la décision du Conseil serait irrégulière.

- De plus, les conseillers communaux doivent disposer du texte exact sur lequel ils se prononcent au moins sept jours à l'avance. Voter aujourd'hui une version modifiée en séance violerait ce droit d'information et exposerait la décision à une annulation en tutelle.

Pour toutes ces raisons, nous avons voté NON et n'avons pas validé l'organigramme en l'état et avons demandé au Collège de présenter une version corrigée et juridiquement conforme.

La majorité a voté OUI, en effectuant des corrections.





Point 6 - Finances - Comptes 2024 de l'a.s.b.l. Complexe Sportif et Culturel "Le Pachis"

Le déficit est de 29.284,53€ et il a augmenté par rapport à l'année 2023 où il était de 17.820,30€. Ce déficit est financé par la Commune de Habay.

Point 9 - Finances - Modifications budgétaires n°2 - exercice 2025 - ordinaire et extraordinaire - examen et approbation

Pierrot Bouillon a demandé à l'Échevine des finances si elle était persuadée de la phrase écrite dans la commission du budget : 'Elle traduit une gestion prudente et équilibrée'.

GERER plus n'est pas d'accord avec cette vision.

POURQUOI ?

1. Le résultat global entre la MB1 et la MB2 de ce jour recule encore de 783.000€
 2. La situation comptable au 31/03/2025 indiquait une perte de 1.500.000€

Nous nous étonnons d'ailleurs de ne pas trouver à ce conseil la situation comptable arrêtée au 30/06/2025.

3. Au 01/01/2025 le FREXO était de 6.800.000€

Après ce 1^{er} ex. de la législature, la majorité a prévu d'utiliser 4.950.000€ (72%)

Il ne reste donc 1.850.000€ (28%) pour les 5 années à venir.

C'est peu d'autant plus qu'il n'y a pas de réapprovisionnement prévu.

4. Les prévisions pluriannuelles nous indiquent un déficit à l'exercice propre qui va de - 90.000€ en 2026 jusqu'à -320.000€ en 2029.

CONCLUSION

En cette période de vendanges , celles de Habay seront tardives c'est-à-dire quand il n'y aura plus grand-chose à récolter.

Aux différentes remarques de Pierrot, l'Echevine a répondu : que la situation était maîtrisée et que les finances de la commune n'allait pas dans le mur car il y avait un volant et qu'elle comptait éviter l'obstacle.

Nous rappellerons qu'il y a toujours un volant à une voiture et un conducteur derrière mais que cela n'évite pas les accidents !



Point 11 - Finances - Octroi d'un subside de 500€ à l'asbl Eklektik Guys pour l'année 2025

L'octroi d'un subside à une Asbl s'accompagne de plusieurs conditions : l'Asbl doit fournir un rapport d'activité, un détail des comptes et mentionner le soutien de la Commune pour dans toute communication liée au projet subsidié.

La demande de subside faite par Eklektik Guys ne respecte pas ces conditions. Tout d'abord, on ne trouve pas de trace du détail des comptes de l'année 2024. Ensuite, le rapport d'activité n'est pas complet et ne contient que des généralités telles que : promouvoir une culture musicale, permettre à des groupes locaux de se produire sur scène,...Cette demande est d'ailleurs le même copier/coller chaque année. Pour nous un rapport d'activités est une liste des activités concrètes réalisées au cours de l'année. Nous avons demandé que la demande soit complétée.

Nous ne comprenons pas que l'on donne 500 euros à une Asbl qui ne respecte pas les conditions nécessaires à l'octroi d'un subside alors que, par ailleurs, le Collège a refusé à l'Asbl des amis de la Chapelle de Rulles de payer les 150 euros de subsides votés il y a quelques semaines à l'unanimité, sous prétexte que le poivron, le gruyère et le poulet utilisés par les dames du village pour faire des zakouskis servis durant la fête de la chapelle n'étaient pas des productions locales.

Nous avons voté NON.
La majorité a voté OUI.



Point 15 - Travaux : Courrier reçu de la part de la société ORES : Estimation budgétaire - Eclairage public - Remplacement de luminaires en 2026 - 293 points : examen et approbation.



Nous avons demandé une nouvelle fois à l'Échevin des travaux le nombre de luminaires à remplacer car dès qu'ils seront remplacés l'éclairage public pourra être remis en service la nuit. Nous n'avons toujours pas eu la réponse. Jean-Marc a donc demandé à Ores un état des lieux et nous l'avons reçu.

Sur les 1.651 luminaires de la Commune de Habay 1.059 luminaires ont été remplacé par des luminaires LED. Ce remplacement a débuté en 2019 et 10% du parc d'éclairage public est remplacé chaque année.

Dans les villages de Habay-la-Neuve, Habay-la-Vieille, Hachy et Nantimont les luminaires sont pratiquement tous remplacés par des LED. Le village de Rulles devrait être le prochain à bénéficier d'un éclairage LED.

Merci les Jeunes de Rulles !

Merci au club des jeunes pour l'organisation du repas cochon grillé suivi de la soirée 80 – 90 – 2000. Et pourtant cela fut tout sauf un long fleuve tranquille : montage des tonnelles et des tables et ensuite leur démontage après le repas pour aller se coucher à 6h du matin. Le stockage des boissons a dû se faire sous le porche de l'église de Rulles. Le porche devait être libre le dimanche matin et les boissons ont dû être déménagées après la soirée vers le club des jeunes.

